

Loiret → Actualités

OLIVET ■ Hier, 75 organismes sociaux et de santé du département étaient conviés pour une journée de débats

Check-up de rentrée pour les associations

Contrats aidés, handicap, hébergement d'urgence, protection de l'enfance... L'union des associations sanitaires et sociales du Loiret a fait le point, hier, à Olivet.

Luc Barre

loiret.lorep@centrefrance.com

Hier, l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uriopss) du Loiret a tenu sa journée de rentrée, à Olivet. L'occasion, pour cette structure regroupant 75 associations et plus de 9.000 personnes, d'aborder les « sujets chauds » du moment.

La médecine du travail délaisse certains salariés handicapés

■ **Handicap.** C'est le principal point noir. Depuis février, le service de médecine du travail du Loiret, le CIHL, a cessé de suivre les travailleurs handicapés en établissements spécialisés (Esat). Contacté, il justifie



MÉDECINE DU TRAVAIL. Depuis février dernier, le service ne s'occupe plus des travailleurs handicapés en Esat. ILLUSTRATION C. GAUJARD

cela par « la pénurie de médecins et la nature des conventions de ces personnes, qui ne nous oblige pas légalement à les prendre en charge ». Du côté des associations, on trouve néanmoins que « cette décision sans concertation est discriminatoire. Elle met en jeu la sécurité et

l'intégrité de ces travailleurs ». L'Uriopss a donc envoyé des courriers aux pouvoirs publics et, en l'absence de réponse, elle a saisi le Défenseur des droits le mois dernier.

■ **Contrats aidés.** Ils sont plus de 3.500 dans le secteur associatif de l'action sociale en Centre-Val de

Loire. Aussi, la décision du gouvernement de les réduire fortement « préoccupe » l'Uriopss, qui sollicite leur maintien « au moins pour les associations à but non lucratif ».

■ **Hébergement d'urgence.** Le nombre de places (2.200) est en augmentation dans le département.

Malgré cela, « 90 personnes restent sans solution tous les soirs », constate l'organisme. Un chiffre là aussi en hausse. Ainsi, tout en reconnaissant « les efforts faits », le monde associatif demande « des solutions d'accompagnement dans la durée ».

■ **Jeunesse.** En 2016, les

services loirétains de la protection de l'enfance ont enregistré 1.650 informations préoccupantes, concernant 2.231 mineurs. Elles ont abouti à 1.268 placements. Des chiffres en augmentation avec, en parallèle, « une saturation du dispositif d'accueil ».

Quant aux jeunes majeurs isolés, sans revenir sur l'arrêt des dispositifs les concernant, en 2014, les associations réclament un meilleur accompagnement « 18 mois avant et 6 mois après la majorité ».

■ **Placement à domicile.** D'ici 2018, le Département souhaite transformer 100 des 395 places de foyers d'accueil, en placements à domicile. Un « point positif », selon l'Uriopss, qui réaffirme tout de même « la nécessité de conserver des places en foyer, pour protéger l'enfant lorsque cela est nécessaire ».

■ **Aide sociale.** Enfin, l'organisme déplore la récente décision du conseil départemental d'augmenter de 50 % la participation des bénéficiaires de l'aide sociale, pour les interventions d'aides ménagères. Celle-ci est passée de 1,22 à 1,84 € de l'heure. ■